

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 19582

Numéro SIREN : 813 622 909

Nom ou dénomination : A.P.G. AIRLINES

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt 63853



20180638532017

DATE DEPOT : 18/07/2018

N° DE DEPOT : 63853

N° GESTION : 2015B19582

N° SIREN : 813622909

DENOMINATION : A.P.G. AIRLINES

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2017

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

23 JUL. 2018

Sous le N° :

63853



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mil dix huit,
Le vingt neuf juin à 11 heures,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. AIRLINES" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 13 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Fanny PINOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

☞ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

☞ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit €. <103 938,44> de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€. <103 938,44>	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. <140 722,66> à €. <244 661,10>)		€. <103 938,44>
Total	€. <103 938,44>	€. <103 938,44>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

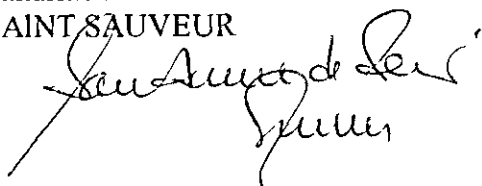
L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

CLOTURE

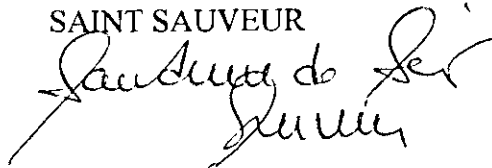
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit €. <103 938,44> de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€. <103 938,44>	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. <140 722,66> à €. <244 661,10>)		€. <103 938,44>
Total	€. <103 938,44>	€. <103 938,44>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

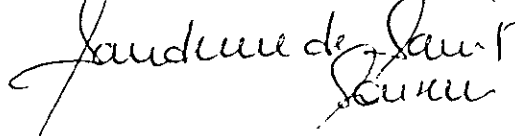
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. AIRLINES

Donne par les présentes pouvoir à

AZUR AUDIT VCP

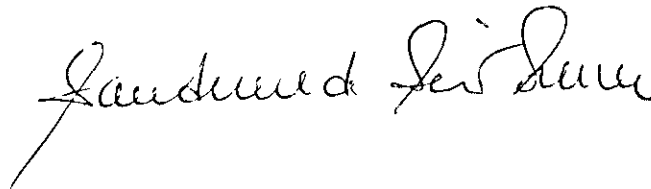
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 29 juin 2018



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. AIRLINES, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le deuxième exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

A.P.G. AIRLINES a été créée en septembre 2015 afin d'être l'outil technique permettant la commercialisation du produit phare du groupe A.P.G. et assurer ainsi l'indépendance du groupe.

C'est une SAS au capital de €. 500.000.

2) LES SERVICES D'A.P.G. AIRLINES

1. A.P.G. AIRLINES est une compagnie aérienne régulière de droit français qui a débuté en opérant des vols réguliers entre Nice et Bergame-Italie.

2. Parallèlement, A.P.G. AIRLINES est la plateforme technique de validation pour le produit 'APG IET' dont l'aspect commercial est géré par une autre entreprise du groupe.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net	: €. 5 607 685
Production immobilisée	: €. 18 293
Résultat net avant impôt	: €. < 464 133 >
Résultat (Déficit)	: €. < 103 938 >

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (15 mois)	Ecart en %
Chiffre d'affaires	5 607 685	92 186	n/a
Produits d'exploitation	5 788 445	485 800	n/a
Charges d'exploitation	6 166 192	910 842	n/a
Résultat d'exploitation	<377 747>	<425 042>	
Traitements et salaires	204 146	149 318	
Charges sociales	88 110	62 977	
Effectif	6	3	
Dépenses de travail intérimaire	0	0	
Résultat financier	<86 386>	<15 680>	
Résultat courant avant impôt	<464 133>	<440 723>	
Résultat exceptionnel	360 195	300 000	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	<103 938>	<140 723>	
Total du bilan	15 712 585	1 223 635	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un déficit de €. < 140 722,66 >.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€. < 140 722,66 >	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 0,00 à €. < 140 722,66 >)		€. < 140 722,66 >
Total	€. < 140 722,66 >	€. < 140 722,66 >

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires prévisionnel sera en forte augmentation en 2018 grâce à la reprise de l'activité 'Interline'.

Les coûts resteront maîtrisés avec une équipe réduite.

A.P.G. Airlines a fait l'acquisition d'un nouvel aéronef, un B350 dit Beechcraft Super King Air.

La ligne régulière est aujourd'hui Toulouse-Lorient en remplacement de Nice Bergame. Cette décision fait suite à l'impossibilité de parquer l'avion à l'aéroport de Nice en période estivale.

En conclusion

Le résultat net prévu pour devrait être conforme au business plan prévu.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune nouvelle participation.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Néant.

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Notre société n'est pas concernée.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

Néant.

15 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par voie statutaire, et ce pour une durée indéterminée.

Commissaires aux Comptes

- Cabinet ACFP

La Cabinet ACFP, représenté par Fanny PINOT, a été nommé dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, par décision Statutaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Catherine WETZEL:

Catherine WETZEL a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2018, pour la durée restant à courir du mandat de Jean-Paul AKNINE, démissionnaire de la liste des Commissaires aux Comptes, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été présentée par le Comité d'entreprise.

21 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

22 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2016	85 553	44 681	45 840	176 074
Au 31.12.2017	833 737	2 218 742	2 872 207	5 924 686

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels,

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

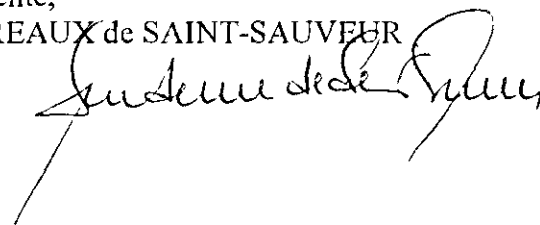
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR





Audit • Conseil • Finance • Patrimoine

APG AIRLINES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

APG AIRLINES

66, avenue des champs Elysées – 75008 PARIS

Ce rapport contient 25 pages

20 boulevard de Sebastopol – 75004 Paris – Tél : 01 75 42 61 68

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France
EURL au capital de 5 000 € - RCS Paris 752792606 - APE 6920Z - TVA Intra FR65752792606
tanny.pinot@acfp-expert.fr - www.acfp-expert.fr



APG AIRLINES

Siège social : 66, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Capital social : 500 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APG AIRLINES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2018

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine

Fanny PINOT

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>	<i>31/12/2016 (15)</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	417 108	110 926	306 183	389 604
Fonds commercial	393 545		393 545	393 545
Autres immobilisations incorporelles	18 293		18 293	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 144 018	12 209	3 131 809	31 629
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	934 899		934 899	132 989
ACTIF IMMOBILISE	4 907 864	123 135	4 784 729	947 768
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 893 080		5 893 080	85 337
Autres créances	1 413 525		1 413 525	55 422
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 605 691		3 605 691	96 456
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	15 560		15 560	38 651
ACTIF CIRCULANT	10 927 857		10 927 857	275 867
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 835 720	123 135	15 712 585	1 223 635

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>	<i>31/12/2016 (15)</i>
Capital social ou individuel dont versé :	500 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	)	
Report à nouveau	(140 723)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(103 938)	(140 723)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	255 339	159 277
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 924 686	176 074
Dettes fiscales et sociales	244 631	55 208
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 287 693	833 075
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	237	
DETTES	15 457 247	1 064 357
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 712 585	1 223 635

Résultat de l'exercice en centimes

-103 938.44

Total du bilan en centimes

15 712 585.40

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>	<i>31/12/2016 (15)</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
	1 556 826	4 050 859	5 607 685	92 186
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 556 826	4 050 859	5 607 685	92 186
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			18 293 162 214 254	393 545 69
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 788 445	485 800
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			5 673 555 105 704 204 146 88 110	651 771 18 154 149 318 62 977
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges			94 514 164	28 621 2
CHARGES D'EXPLOITATION			6 166 192	910 842
RESULTAT D'EXPLOITATION			(377 747)	(425 042)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			998 123 868	82 114
PRODUITS FINANCIERS			124 866	195
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			16 700 194 552	9 199 6 677
CHARGES FINANCIERES			211 252	15 876
RESULTAT FINANCIER			(86 386)	(15 680)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(464 133)	(440 723)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>	<i>31/12/2016 (15)</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	400 000	300 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	400 000	300 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	39 805	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 805	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	360 195	300 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	6 313 311	785 995
TOTAL DES CHARGES	6 417 249	926 718
BENEFICE OU PERTE	(103 938)	(140 723)

A.P.G. Airlines

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de **€. 15 712 585** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat déficitaire de **<€. 103 938>**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût d'achat. L'amortissement est pratiqué sur une durée de 5 ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériel de transport : 3 à 30 ans
 - Accessoire au matériel de transport : 3 ans
 - Matériel de transport : 30 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 4 à 5 ans

Créances et dettes

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de difficultés prévisibles dans le recouvrement de certaines créances individualisées.

Changement de méthode et informations particulièresChangement de méthode

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes que pour l'exercice précédent.

Informations particulièresCrédit Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges de personnel de €. 2 762.

Le CICE est calculé au taux de 7% sur les rémunérations versées au cours de l'année 2017.

Le CICE a été conservé afin d'améliorer le fonds de roulement.

II - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Capital social	: Annexe III

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan	: Annexe IV
- Eléments concernant les entreprises liées	: Annexe V

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise APG AIRLINES										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	810 654	KE		KF	18 293		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	28 436	KZ		LA	3 108 044		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 310	LC		LD	3 228			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	32 746	LO		LP	3 111 272		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	132 989	IU		IV	1 126 587			
TOTAL IV					IQ	132 989	LR		LS	1 126 587			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	976 389	OH		OJ	4 256 151	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						par virement de poste à poste		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						2							
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IX		CO		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	828 946		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui				IR		MB		ME			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			
		Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	3 136 480		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	7 538			
	Emballages récupérables et divers *				IX		MY		MW				
	Immobilisations corporelles en cours					IY		MZ		NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
	TOTAL III					IY		NG		NH	3 144 018		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
Autres participations					IO		OV		OY				
Autres titres immobilisés					II		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	324 677	2F	934 899			
TOTAL IV					II		NI	324 677	NK	934 899			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							II		OK	324 677	OI	4 907 864	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise APG AIRLINES										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I											
TOTAL II			27 504		83 422				110 926		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV			PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD			QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	702		QI		9 479		QJ		10 181
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	415		QM		1 613		QN		2 028
	Emballages récupérables et divers	QP			QR				QS		
	TOTAL III	QU	1 117		QV		11 092		QW		12 209
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			OV		28 621		OP		94 514		OQ
									OR		123 135
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	X8	P6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T0	T1	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W0	W1	W0	
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	Y1			Y1						Y0	
Total général (I+II+III+IV)	Y1	XQ	NR	NS	NT	NU				YV	
Total général non ventilé (Y1+Y0+NR)	YV	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			YV	Total général non ventilé (YV+Y0)			YV	YV	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **APG AIRLINES**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IN
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	4A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur le tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : APG AIRLINES								Néant	*	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières		UT	934 899	UV	754 000	UW	180 899		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	256 637		256 637				
	Autres créances clients		UX	5 636 443		5 636 443				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation et prêts ou remis en garantie * artensueement constatée)		ZI							
	Personnel et comptes rattachés		UY	23 200		23 200				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 762		2 762				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 062 265		1 062 265				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)		VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	325 298		325 298				
	Charges constatées d'avance		VS	15 560		15 560				
	TOTAUX		VT	8 257 065	VU	8 076 165	VV	180 899		
	RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
								A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG								
	à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 924 686		5 924 686					
Personnel et comptes rattachés		8C	26 477		26 477					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 761		43 761					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	169 749		169 749					
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 643		4 643					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI	400 000		400 000					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 887 693		8 887 693					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		LZ								
Produits constatés d'avance		8L	237		237					
TOTAUX		VY	15 457 247	VZ	15 457 247					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : APG AIRLINES						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122017		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme					
					- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I									WR	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									2A	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (44 quinquies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jouées entreprises nouvelles (44 quinquies A)		L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 quinquies)		L6	Sociétés investissant immobilité (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 bis décies)		PA
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)		OV	Bassin d'emploi à réajustement (44 quinquies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		VI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								VI		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XS) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XX	103 938	

Exercice clos le : 31 décembre 2017

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	1 283 442	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	9 947	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	7 632	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	4 178	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	1 255	
* Formation professionnelle / Fongécif	1 218	
* CVAE	1 712	
* Taxes aviation civile	458	
468 - CHARGES A PAYER – INT. C/c	25 899	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	-	
	1 335 741	

Exercice clos le : 31 décembre 2017

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	671 101
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	19 017
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	23 200
<i>Etat et collectivités</i>	
<i>Débiteurs divers</i>	
TOTAL	713 318

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
ARINC Frais	237
Aelia Ass.	5 618
ASCORA ass. locaux	219
Abt Jeppensen	4 988
Orange	29
ERA Cotisation	4 469
TOTAL	15 560

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 500.000 représenté par 50.000 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2017**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	1 335
Crédit baux	-
TOTAL	1 335

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	-
Moins 1 an	-
De 1 à 5 ans	-
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	700 000
TOTAL	700 000

Exercice clos : 31 décembre 2017

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Débiteur divers :		
APG DS	3 635	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG Inc	379 711	
APG DS	3 096	
* Clients : Fact. A établir		
APG Inc	602 420	
* Clients : effets à recevoir		
	988 862	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG Inc	502 688	
APG DS	166 835	
* Fournisseur : Fact. non parvenues		
APG Inc	118 722	
* Créditeurs divers :		
APG DS	-	
APG Inc	34 525	
* Associés :		
APG DS	-	
APG Inc	400 000	
	1 222 770	